

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :
15
Nombre de membres
Présents : 12
Excusés : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 15
Absents : 0

Date de la convocation :
Le 07 mars 2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,
Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Christian
MICHELET et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence
TOUMEYRAGUES, Delphine SCHWARTZ, Estelle ASPART et
Sandra BARBE.

Excusés : Madame Laure BRAQUEHAIS, Messieurs Antoine
ZANOTTO et Willy LORENZON.

Pouvoirs : Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique
SAVARIAUD, Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Christian
MICHELET, Monsieur Willy LORENZON à Madame Sandra BARBE

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Devis pour le faucardage et le débroussaillage des routes communales et des chemins ruraux.

Monsieur SUC, 1^{er} adjoint au Maire, donne lecture des devis établis par la SARL DE LA COTE d'une part et par Monsieur PICARD pour le faucardage et le débroussaillage des routes communales et des chemins ruraux détaillés comme suit :

SARL DE LA COTE :

Montant HT = 6 050.00 €

TVA 20% = 1 210.00 €

Montant TTC = 7 260.00 €

Monsieur PICARD :

Montant HT = 4 340.00€

TVA 10% = 434.00 €

Montant TTC = 4774.00€

La SARL DE LA COTE propose également l'option 15 kms pour un montant HT de 3 300.00 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire **et après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDE le devis de la SARL DE LA COTE pour un montant de 7 260.00 € TTC ainsi que l'option 15 kms pour 3 300.00 € HT.

Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 17 mars 2023

